

- | | |
|--|---|
| UAa - Centre urbain | AV - Agricole Valorisée |
| UAb - Nouvelle centralité | AP - Agricole Préservée |
| UAc - Centre bourg | NJ - Naturelle parcs et jardins publics |
| UAd - Coeur de village et Hameau | NV - Naturelle Valorisée |
| UBa - Péricentre intensification | NVj - Naturelle Valorisée jardins partagés |
| UBb - Péricentre intermédiaire | NVc - Naturelle Valorisée carrière |
| UCa - Grand ensemble | NVs - Naturelle Valorisée STECAL |
| UCb - Ensemble d'habitat collectif | NP - Naturelle Préservée |
| UDa - Pavillonnaire diversifié | NPh - Naturelle Préservée Humide |
| UDb - Pavillonnaire diffus | NPr - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité |
| UDc - Pavillonnaire ordonnancé | NE - Naturelle Equipement |
| UDd - Pavillonnaire densifié | NEe - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics |
| UDe - Pavillonnaire Bord de Seine | NEi - Naturelle Equipement Espace de loisirs |
| UEa - Activité économique | NS - Naturelle Seine |
| UEm - Activité économique mixte | NSh - Naturelle Seine Ile Habitée |
| UEf - Activité portuaire fluviale | NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle |
| UP - Zone Campus Paris Saint Germain | |
| UX - Equipement | |
| 1AU - Zone à urbaniser mixte | |
| 1AUE - Zone à urbaniser économique | |
| 1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain | |
| 1AUX - Zone à urbaniser équipement | |
| 2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte | |
| 2AUe - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique | |
| 2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain | |
| 2AUX - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement | |
-
- | | |
|--|-------------------------------------|
| Modaliétés d'application des dispositions réglementaires | OAP de Secteurs à Echelle Communale |
| Bande de 50 m | |
| Marge de recul (L.111-8 Code de l'Urbanisme) | |
| Recul obligatoire | |
-
- | | |
|---|-----------------------------------|
| La qualité paysagère et écologique | Coeur d'ilot et lisière de jardin |
| Espace collectif végétalisé | |
| Arbre identifié | |
| Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie) | |
| Boisement urbain | |
| Espace boisé classé - EBC | |
-
- | | |
|--|--|
| La destination des constructions et l'usage des sols | Construction susceptible de changer de destination |
| Emplacement réservé mixité sociale | |
| Emplacement réservé | |
| Linéaire toute activité | |
| Linéaire commercial | |
| Servitude de localisation | |
| Périmètre d'attente de projet | |
| Tracé de voie ou chemin | |
-
- | | |
|--|------------------------------------|
| La morphologie et l'implantation des constructions | XX m Hauteur |
| XX % | Coefficient d'Emprise au Sol - CES |
| XX % | Coefficient de Pleine Terre - CPT |
-
- Limite communale
-
- Dispositions graphiques complémentaires :
- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
 - Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
 - OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce II, Partie 2
 - OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
 - OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4

PARVENU LE
20 DEC. 2023
SOUS L'OPPORTUNITÉ
DE L'ARTICLE 12, JOUE

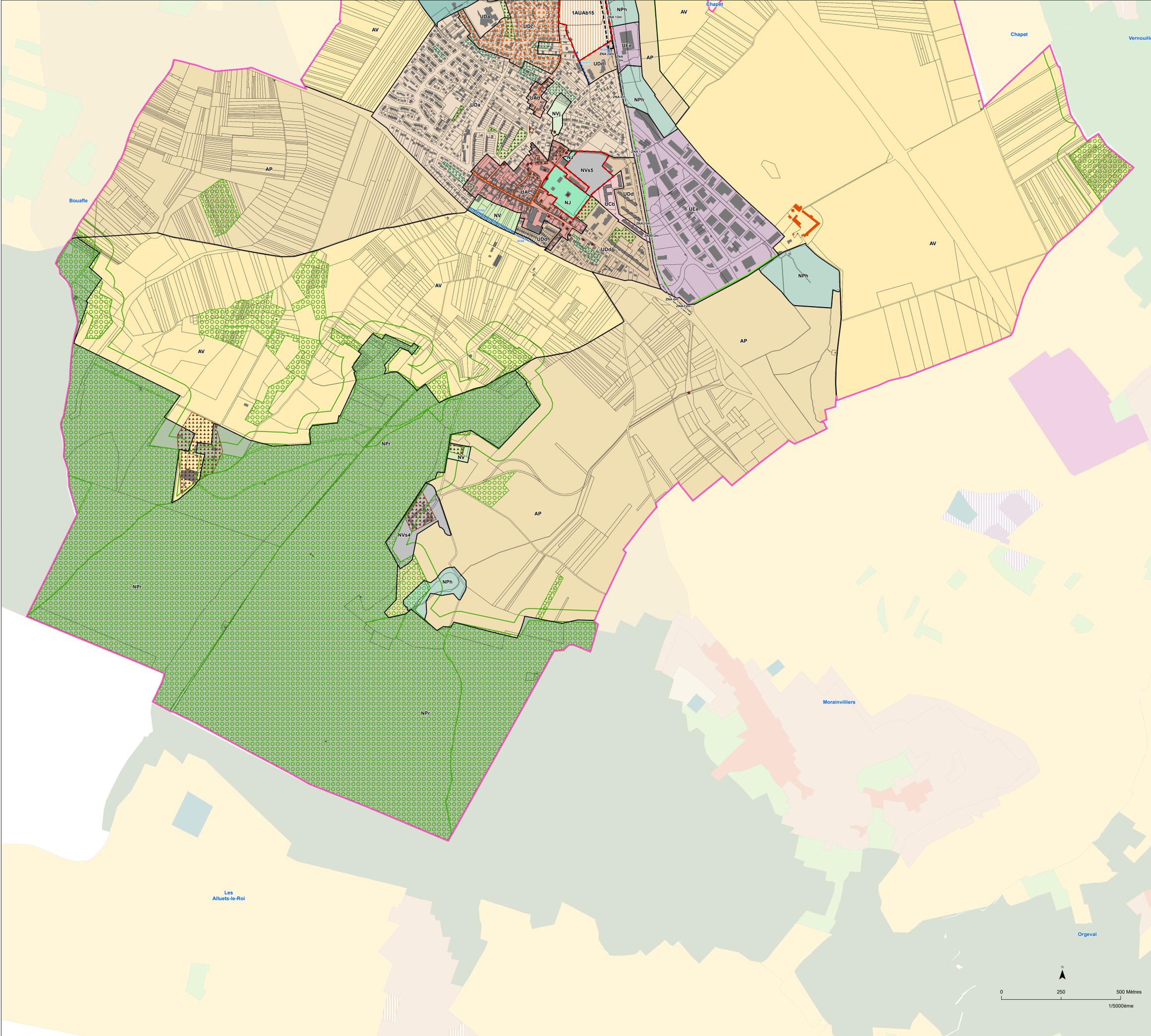
PLU APPROUVE VU POUR ÊTRE ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 16/01/2023

Le Président
Philippe TAUTOU

IV — REGLEMENT
Partie 5 — DISPOSITIONS GRAPHIQUES
5.2. Plans de zonage par commune
Ecqueville Plan 1

0 250 500 Mètres
1/5000ème

construireensemble.gpseo.fr



UAa - Centre urbain	AV - Agricole Valorisée
UAb - Nouvelle centralité	AP - Agricole Préservée
UAc - Centre bourg	NJ - Naturelle parcs et jardins publics
UAd - Coeur de village et Hameau	NV - Naturelle Valorisée
UBa - Péricentre intensification	NVj - Naturelle Valorisée jardins partagés
UBb - Péricentre intermédiaire	NVc - Naturelle Valorisée carrière
UCa - Grand ensemble	NVs - Naturelle Valorisée STECAL
UCb - Ensemble d'habitat collectif	NP - Naturelle Préservée
UDa - Pavillonnaire diversifié	NPh - Naturelle Préservée Humide
UDb - Pavillonnaire diffus	NPr - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité
UDc - Pavillonnaire ordonnancé	NE - Naturelle Equipement
UDd - Pavillonnaire densifié	NEa - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics
UDe - Pavillonnaire Bord de Seine	NEI - Naturelle Equipement Espace de loisirs
UEa - Activité économique	NS - Naturelle Seine
UEm - Activité économique mixte	NSh - Naturelle Seine Ile Habitée
UEf - Activité portuaire fluviale	NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle
UP - Zone Campus Paris Saint Germain	
UX - Equipement	
1AU - Zone à urbaniser mixte	
1AUE - Zone à urbaniser économique	
1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain	
1AUX - Zone à urbaniser équipement	
2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte	
2AUE - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique	
2AUP - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain	
2AUX - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement	

Modaliétés d'application des dispositions réglementaires	OAP de Secteurs à Echelle Communale
Bande de 50 m	Marge de recul (L.111-8 Code de l'Urbanisme)
Recul obligatoire	

La qualité paysagère et écologique	Coeur d'îlot et lisière de jardin
Espace collectif végétalisé	Arbre identifié
Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie)	Boisement urbain
Espace boisé classé - EBC	

La destination des constructions et l'usage des sols	La qualité urbaine et architecturale
Construction susceptible de changer de destination	Edifice patrimoine urbain et rural avec fiche
Emplacement réservé mixité sociale	Ensemble bâti
Emplacement réservé	Continuité bâtie
Linéaire toute activité	Ensemble cohérent
Linéaire commercial	Edifice patrimoine urbain et rural dans un ensemble sans fiche
Servitude de localisation	
Périmètre d'attente de projet	
Tracé de voie ou chemin	

La morphologie et l'implantation des constructions
XX m Hauteur
XX % Coefficient d'Emprise au Sol - CES
XX % Coefficient de Pleine Terre - CPT

Limite communale

Dispositions graphiques complémentaires :

- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
- Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
- OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2
- OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
- OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4

PARVENU LE
20 DEC 2023

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise

PLU APPROUVE VU POUR ÊTRE ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 16/01/2020

Le Président
Philippe TAUTOU

IV — REGLEMENT
Partie 5 — DISPOSITIONS GRAPHIQUES
5.2. Plans de zonage par commune
Ecqueville Plan 2

Deliberation CC_2023-12-14_39 du 14 décembre 2023 portant approbation de la modification générale n°1 du PLU

construireensemble.gpseo.fr

